

Vers l'égalité des femmes : Mettre fin à la traite des personnes à des fins sexuelles et à la prostitution

*Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne
de la Chambre des communes*

**Présenté au nom de Vancouver Rape Relief and Women's Shelter
par Laurel McBride
Le 15 juin 2018**

L'organisme Vancouver Rape Relief & Women's Shelter (VRRWS) gère le plus ancien Centre d'aide aux victimes de viol du Canada, ainsi qu'une maison de transition pour les femmes et leurs enfants. Il aide les femmes qui font face à toute forme d'agression sexiste s'inscrivant dans le continuum de la violence masculine, notamment le viol, les voies de fait, l'inceste, la prostitution et le harcèlement sexuel. L'organisme est diversifié sur le plan de la race, de l'âge et de l'origine sociale. La majorité de ses membres sont des femmes ayant subi une forme ou une autre de violence masculine dans leur vie, y compris la prostitution.

Nos connaissances et notre autorité relativement à la violence des hommes envers les femmes découlent du fait que nous répondons à 1 200 femmes appelant notre ligne d'écoute téléphonique et que nous hébergeons près de 100 femmes et leurs enfants dans notre maison de transition chaque année. Vancouver Rape Relief s'intéresse activement à la question de la prostitution, tant à l'échelle locale que nationale, depuis des décennies. À titre de membre de la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution, il est intervenu auprès de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Bedford, qui a fait jurisprudence. Il a comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et le Sénat en 2014 et a présenté des mémoires sur le projet de loi C-36, qui est devenu la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.

VRRWS accueille favorablement le lancement par le Comité d'une étude nationale sur la traite de personnes au Canada. Le désavantage historique et l'exploitation des femmes et des filles dans l'industrie du sexe méritent l'attention immédiate du gouvernement fédéral et du public canadien. Toutefois, nous soutenons que toute analyse de la traite de personnes doit aussi porter sur le système de la prostitution. On a tort de faire une distinction entre la traite des personnes à des fins sexuelles et la prostitution. Nous savons que les deux vont de pair et font fonctionner un système

d'exploitation qui chosifie les femmes en en faisant des objets que l'on achète et que l'on vend. Les hommes qui achètent des femmes prostituées sont les mêmes qui achètent des femmes victimes de traite aux fins du commerce du sexe.

Nous recevons régulièrement des appels de femmes désirant obtenir de l'aide pour sortir de l'industrie du sexe. Ce travail de première ligne nous a permis d'observer les tactiques qu'emploient couramment les hommes pour empêcher les femmes de quitter le milieu de la prostitution, notamment la violence et la mainmise financière. Les femmes nous racontent que leur souteneur menace de les tuer et de les battre lorsqu'elles leur annoncent leur départ. Une série de menaces sont utilisées pour que les femmes demeurent sous l'emprise des souteneurs; ceux-ci les menacent notamment de les affilier à un gang, de s'en prendre à leur famille, de leur retirer leurs enfants et de les retrouver dans les refuges avec l'aide des autres femmes.

Dans son rapport *Les infractions liées à la prostitution au Canada* publié en 2016, Statistique Canada soutient que de 1991 à 2014, 294 prostituées ont été assassinées au pays. Il ne fait aucun doute que les femmes qui se prostituent sont couramment la cible d'agressions et d'assassinat par les hommes. Ceux qui prétendent que les lois criminalisant l'achat de services sexuels sont à l'origine de la violence contre les femmes ont tout faux; les coupables, ce sont plutôt les hommes qui décident d'être violents. Comme la commission Oppal l'a révélé, le tueur en série et client Robert Pickton opérait dans une zone de fait décriminalisée du quartier Downtown Eastside à Vancouver. De toute évidence, la politique de non-intervention du Service de police de Vancouver lui a permis de tuer plusieurs femmes.

Recommandations

- 1) Nous recommandons vivement au gouvernement du Canada de promulguer enfin la loi sur la prostitution, soit la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* adoptée au titre du projet de loi Bill C-36, à l'échelle nationale. Le Service de politique de Vancouver a publiquement affirmé qu'il n'arrêterait pas les clients, même après l'adoption de la loi criminalisant l'achat de services sexuels. Nous demandons au gouvernement fédéral de voir à ce que la GRC et les corps policiers municipaux fassent de l'achat de services sexuels, et de l'égalité des femmes, une priorité en matière d'application de la loi.

- 2) Nous recommandons le financement et l'élargissement des services venant en aide aux femmes qui décident de quitter le milieu de la prostitution. Il est nécessaire de prévoir des mesures pour assurer à ces femmes :
 - un logement sûr, supervisé et abordable;
 - un revenu suffisant;
 - un accès, sur demande, à un programme de désintoxication et de rétablissement;
 - du soutien en santé mentale et des soins médicaux;
 - un accès à divers niveaux d'enseignement;
 - des services de garde d'enfants;
 - la réhabilitation pour les crimes non violents liés à la prostitution : le coût pour l'obtention de la réhabilitation est prohibitif et a une véritable incidence sur la capacité de trouver un travail rémunérateur et utile.

- 3) Nous recommandons la complète décriminalisation des femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe, notamment la suppression du paragraphe 213(1.1) du

Code criminel qui criminalise toujours les prostituées se trouvant à proximité d'une garderie, d'un terrain d'école ou d'un terrain de jeu.

- 4) Nous recommandons au Canada de cesser de criminaliser les femmes qui sont victimes de la traite des personnes et d'établir la voie à suivre par les immigrantes admises pour l'obtention d'un statut juridique. Comme nous travaillons souvent avec des immigrantes, nous avons tissé des liens avec des avocats qui nous appellent lorsque des immigrantes sont mises en détention. Une partie de notre travail consiste désormais à nous présenter devant les juges pour réclamer la libération de ces femmes et leur placement dans notre maison de transition. Nous soutenons que les femmes victimes de la traite des personnes n'ont pas leur place en prison et qu'elles doivent être traitées comme des victimes de la violence des hommes envers les femmes, se voir offrir les services nécessaires à leur protection et être aidées. Pour y arriver, il est essentiel qu'elles aient accès à un avocat à prix abordable. Il faut donc financer l'aide juridique de manière appropriée si l'on veut répondre à la demande croissante en avocats spécialisés en droit de l'immigration, en droit de la famille et en droit criminel, ainsi que dans les cas de violence masculine faite aux femmes.

- 5) Nous recommandons aussi que des services d'interprétation soient offerts dans tous les organismes gouvernementaux. Les survivantes du commerce du sexe qui ne parlent pas couramment l'anglais doivent être en mesure de communiquer avec les services de police, d'immigration et d'aide sociale dans leur langue. Les organismes gouvernementaux soutiennent qu'ils offrent ce service, mais nous savons que ce n'est pas toujours le cas.